

**PLAN STRATÉGIQUE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

13 FÉVRIER 2023 | PROJET 12592101

**SAINT-
FÉLIX-
DE-VALOIS**

BC2



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LA DÉMARCHE	2
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
VISION D'AVENIR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE	5
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	6
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU	7
SYNTHÈSE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	8
ACTIVITÉS DE CONSULTATION	9
ATOUTS ET DÉFIS DU TERRITOIRE	10
BIEN-ÊTRE ET SOLIDARITÉ	10
VITALITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE	11
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	12
PRINCIPAUX ENJEUX	13
PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ	14
ORIENTATION 1 - ACCROÎTRE LA SOLIDARITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ	15
ORIENTATION 2 - INSTAURER LES CONDITIONS D'UNE VITALITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE	20
ORIENTATION 3 - FAVORISER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	25



MOT DE LA MAIRESSE

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'est dotée en janvier 2019 d'un premier plan stratégique, visant à **définir une vision d'avenir fédératrice** et à identifier les grandes orientations guidant **le développement et l'aménagement du territoire**.

Après quatre ans, le bilan du premier plan stratégique est très encourageant. Le document, fruit d'exercices de consultations menées auprès des élu.e.s, des fonctionnaires, des citoyen.ne.s et acteur.rice.s du milieu, a constitué un véritable outil d'aide à la décision pour l'équipe municipale. En 2022, plus de 70 % des actions identifiées ont été réalisées ou sont en voie de l'être, soulignant l'implication majeure de la municipalité dans la concrétisation des orientations définies dans le Plan.

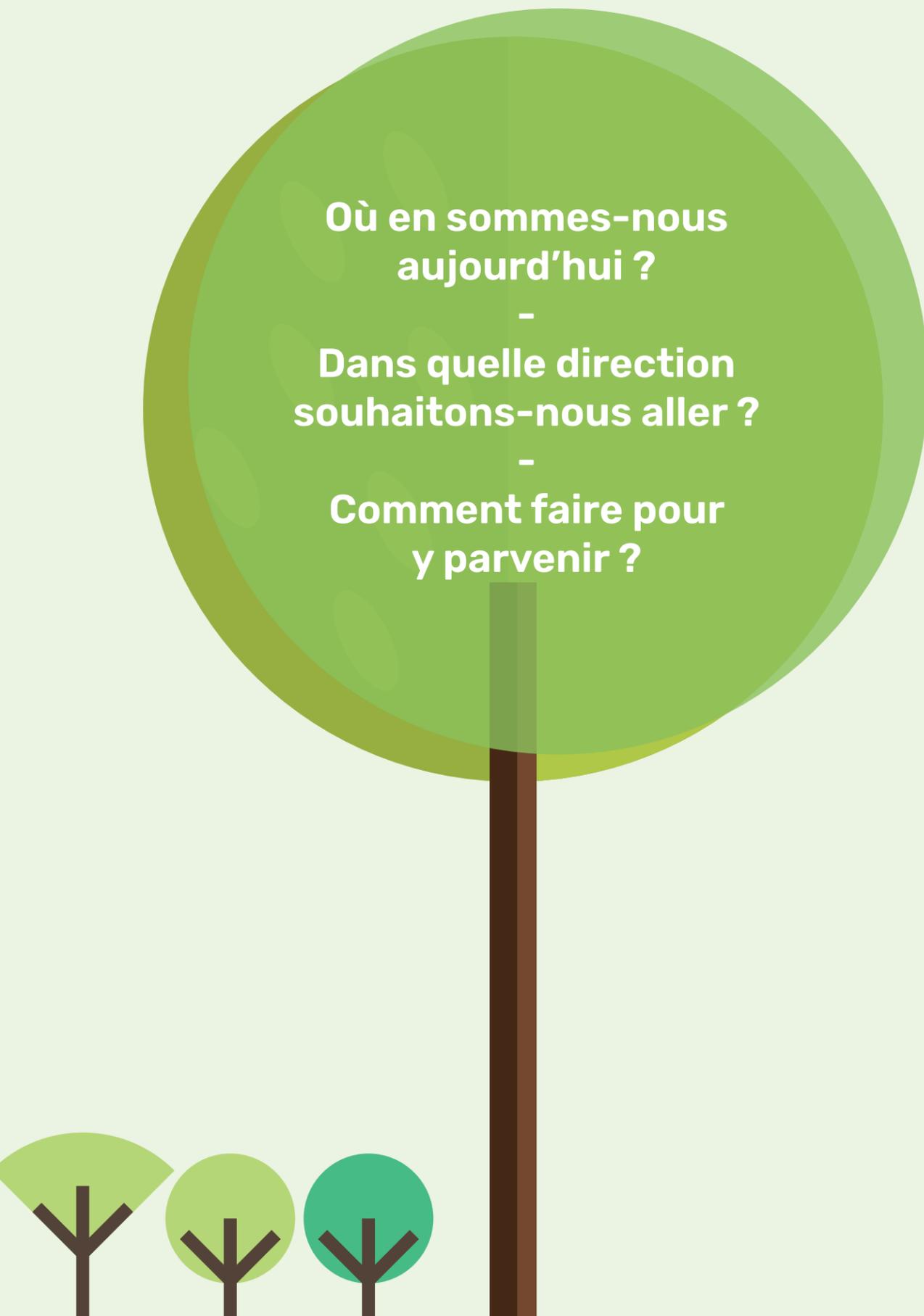
Aujourd'hui, il me fait grand plaisir vous présenter la nouvelle édition de ce travail. Le Plan stratégique de développement durable guidera la municipalité pour les cinq prochaines années. Cela fait déjà plus d'un an que nous avons entrepris le processus de réflexion pour la réalisation de cet outil

et je suis fière, avec l'ensemble du conseil municipal, de pouvoir vous en dévoiler les grandes lignes.

Saint-Félix-de-Valois souhaite jumeler la mise à jour de son plan stratégique avec une démarche qui prend acte de la place croissante que prend le développement durable dans les pratiques d'aménagement, les modèles de développement et la gouvernance municipale.

Les différentes interventions proposées dans le nouveau Plan stratégique de développement durable de Saint-Félix-de-Valois s'adaptent donc aux réalités contemporaines du milieu, tout en mobilisant les principes d'économie circulaire, de préservation des ressources, de transition écologique et de résilience du milieu. Travaillons ensemble afin de positionner Saint-Félix-de-Valois comme territoire écoresponsable pour les générations actuelles et futures !

Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois



Où en sommes-nous
aujourd'hui ?

-
Dans quelle direction
souhaitons-nous aller ?

-
Comment faire pour
y parvenir ?

LA DÉMARCHE

Saint-Félix-de-Valois a jumelé le renouvellement de sa planification stratégique avec une réflexion plus globale sur le développement durable de son territoire. **Cette démarche est liée aux préoccupations des citoyen.ne.s et des représentant.e.s élu.e.s de Saint-Félix-de-Valois ainsi que de la société pour les enjeux environnementaux contemporains.** Notamment, les impacts des changements climatiques sont un incitatif puissant à modifier les pratiques d'aménagement, les modèles de développement et la gouvernance municipale pour améliorer l'écoresponsabilité du territoire, des résidents et des activités.

La démarche de planification stratégique en matière de développement durable désigne :

1

Une traduction des principes du développement durable dans un document de planification portant sur l'aménagement, le développement et la gouvernance locale;

2

Un exercice de collaboration et de réflexion, mené avec l'administration municipale, les acteurs du milieu et la communauté;

3

Un exercice permettant de définir un diagnostic, des enjeux, une vision à long terme, les actions, la stratégie à mettre en œuvre et les acteurs et partenaires à impliquer;

4

Une démarche visant un équilibre entre le développement économique, urbain, social et environnemental, pour les générations futures.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La durabilité, concept reconnu à l'échelle internationale, repose sur l'équilibre entre trois piliers :

- **Social** : la dimension sociale vise le développement de la société tout en satisfaisant les besoins des individus, peu importe leurs origines
- **Environnemental** : la dimension environnementale s'appuie sur la volonté d'adapter nos modes de vie aux capacités de notre planète
- **Économique** : la dimension économique consiste en la création de richesse afin d'améliorer les conditions de vie matérielle

Pour que l'on puisse vraiment parler de développement durable, ces trois piliers doivent être indissociables. Des étapes importantes jalonnent l'identification et la mise en œuvre du développement durable :

- Le rapport Brundtland (1987)
- Le Sommet international de la Terre à Rio (1992)
- L'énonciation par l'Organisation des Nations unies de 17 objectifs de développement durable, adoptés par tous les états membres (dont le Canada) en 2015

Le développement durable est aussi une réponse à la situation d'urgence climatique :

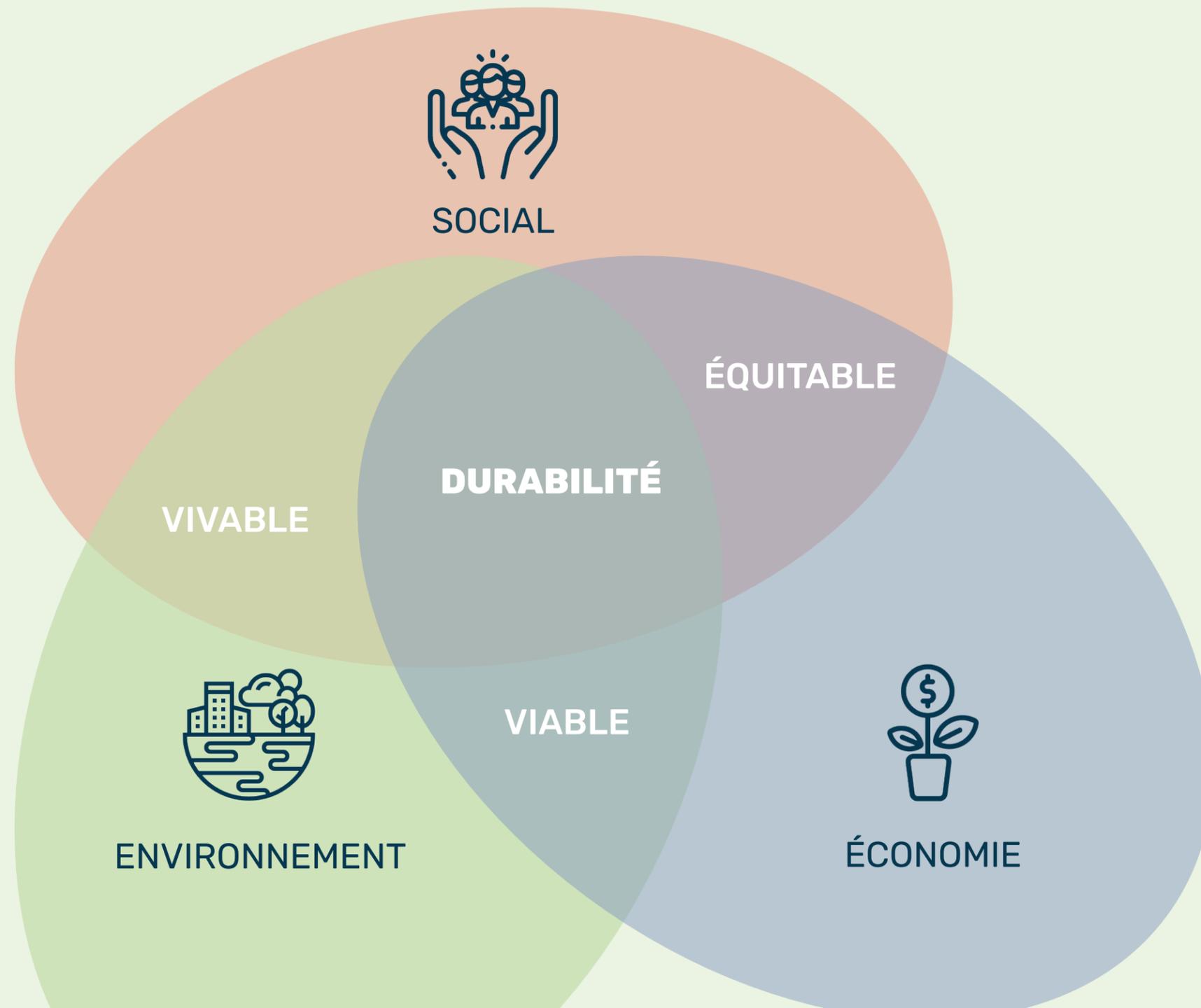
- Limiter la hausse des températures en dessous de 1,5 degré celsius d'ici 2050
- Réduire de manière substantielle la consommation et la production des énergies fossiles
- Mettre en œuvre un principe d'action inscrit la Loi sur le développement durable au Québec (2006)
- Mettre en œuvre un principe d'action inscrit la Loi sur le développement durable au Québec (PNAAT)



¹ Travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : <https://www.ipcc.ch/>

SCHÉMA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les trois piliers du développement durable



VISION D'AVENIR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE

L'ÉNONCÉ DE VISION PERMET DE DÉFINIR CE QUE DÉSIRE DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ DANS UN HORIZON DE PLANIFICATION DONNÉ. ELLE GUIDE LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE CHANGEMENT DÉSIRÉ.

En 2022, la vision stratégique pour le développement durable de Saint-Félix-de-Valois au cours des prochaines années se recentre autour de la capacité de la municipalité à être écoresponsable et à mettre en œuvre la transition écologique.

VISION STRATÉGIQUE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Saint-Félix-de-Valois, cœur avicole du Québec, se démarque par son développement, qui vise l'écoresponsabilité. Ses milieux de vie sont ouverts à l'accueil des familles, avec des options d'emploi local, de mobilité durable, de logement abordable et de consommation de proximité. Ils sont bien positionnés en économie verte et innovante dans les secteurs agricoles, industriels et commerciaux. Les milieux de vie de Saint-Félix-de-Valois sont dotés d'une haute qualité de vie, avec des milieux naturels préservés et mis en valeur.



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientations stratégiques du plan de développement durable



SOLIDARITÉ ET BIEN-ÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ

- Assurer le bien-être de tous les citoyens
- Réduire les écarts socio-économiques
- Limiter la pression sur le territoire
- Améliorer l'engagement des citoyens dans la vie collective
- Accroître la qualité du cadre de vie, l'offre de loisirs, sportive et culturelle
- Favoriser les saines habitudes de vie
- Soutenir la mixité sociale et l'abordabilité résidentielle



VITALITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE

- Assurer la vigueur des activités économiques
- Garantir la capacité du territoire à assurer le maintien des activités économiques à long terme
- Créer des emplois locaux
- Favoriser la rétention de la main-d'œuvre, la diversité économique, la consommation et la production responsables, l'agriculture durable et l'innovation



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Agir dans le but de préserver et valoriser, voire restaurer des milieux naturels marqués par leur forte biodiversité et leur rôle d'habitat pour diverses espèces
- Améliorer la mobilité durable en vue de la carboneutralité
- Préserver les paysages et les ressources naturelles
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Favoriser la saine gestion des matières résiduelles, de l'énergie et de l'eau



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE IDENTIFIÉES À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS SONT AUSSI ALIGNÉES AVEC LES DIX-SEPT OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN 2015.



* Icônes des objectifs de développement durable de l'ONU.



SYNTHÈSE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a, au cours des dernières années, produit plusieurs documents de planification, visant à orienter le développement de son territoire. Parmi ceux-ci les documents suivants ont été analysés :

- ▲ Planification stratégique 2018
- ▲ Plan directeur de mobilité et de circulation
- ▲ Plan d'action visant l'attractivité, l'accueil, l'inclusion et l'établissement durable de la main-d'œuvre 2021-2023
- ▲ Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2022-2024
- ▲ Politique familiale 2021-2023
- ▲ Politique culturelle
- ▲ Plan triennal d'immobilisations – Budget 2022
- ▲ Stratégie d'eau potable

La synthèse des documents de planification de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a permis de faire ressortir des préoccupations selon six grands thèmes, à savoir l'économie, le social, l'environnement, la mobilité, l'urbanisme et la culture.

Les préoccupations principales qui apparaissent dans les documents de planification de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois touchent principalement au :

- ▲ Au rayonnement insuffisant en rapport à la qualité du cadre de vie
- ▲ À la faible convivialité de certains milieux de vie (noyau villageois et rue principale)
- ▲ À la sécurité et à la convivialité des déplacements
- ▲ À l'entretien des infrastructures routières et municipales dans le noyau villageois et la rue principale
- ▲ À la mise en valeur du patrimoine



ACTIVITÉS DE CONSULTATION



La mise à jour du plan stratégique de Saint-Félix-de-Valois s'est aussi appuyée sur une série d'ateliers avec la communauté :

- ▲ Un atelier avec les élus et les fonctionnaires le 31 mai 2022
- ▲ Un atelier de travail avec les citoyens le 6 juin 2022

Ces ateliers ont permis de valider et de préciser les défis identifiés lors de la revue de la documentation, et ainsi de compléter le diagnostic du territoire (voir-ci-après).

Ils ont aussi permis de cerner les orientations principales soutenant l'actualisation de la vision pour la planification stratégique de Saint-Félix-de-Valois et les thématiques à valoriser dans le cadre du plan d'action. Ces dernières sont énoncées comme suit :

- ▲ Solidarité et bien-être de la communauté
- ▲ Vitalité économique durable
- ▲ Protection de l'environnement (incluant la thématique de la mobilité)

La démarche participative a été complétée par la réalisation d'un sondage en ligne qui visait à valider et prioriser les orientations ainsi que les pistes d'action auprès d'un public plus large.

Ce sondage s'est déroulé du 18 août au 23 septembre 2022 sur la plate-forme Cocoriko.

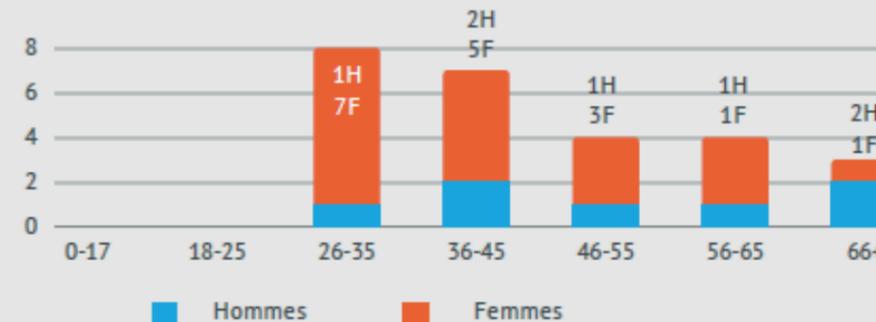
SOMMAIRE

443 Votes **27** Propositions **94%** D'accord moyen sur les propositions
24 Participants **1** Commentaire(s)

Distribution selon le genre

Hommes : 31% Femmes : 69%

Distribution selon l'âge



ATOUPS ET DÉFIS DU TERRITOIRE

Bien-être et solidarité



BIEN-ÊTRE ET SOLIDARITÉ	FORCES	FAIBLESSES
Engagement des citoyens dans la vie collective	<ul style="list-style-type: none"> › Nombreux bénévoles et organismes › Bassin de bénévoles et d'organismes associatifs importants › Riche identité félicienne › Accès à la vie démocratique locale (séances du conseil en ligne) 	<ul style="list-style-type: none"> › Manque d'infrastructure de pairage des bénévoles et des organismes › Manque de valorisation du bénévolat auprès des jeunes › Manque de lieu d'échange sur la culture et l'appartenance félicienne › Promotion limitée des plateformes de communication municipales
Qualité du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> › Initiatives de revitalisation de la rue principale et de réaménagement du domaine public › Aménagement de nouveaux parcs et espaces verts dans le bas du village 	<ul style="list-style-type: none"> › Perception de certains secteurs urbains comme trop denses › Planification coordonnée développements / infrastructures › Cadre bâti disparate › Mobilité active peu sécuritaire › Espace public encore perçu comme peu accueillant › Faible participation citoyenne aux décisions sur le cadre de vie
Offre de loisirs, sportive et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> › Offre variée avec des évènements › Forte participation aux activités sportives et de loisirs › Milieu et paysages propices à la pratique du plein-air 	<ul style="list-style-type: none"> › Peu d'offre pour les adultes › Accès limité aux lieux de pratique du plein air › Patrimoine bâti et culturel encore peu valorisé

BIEN-ÊTRE ET SOLIDARITÉ

FORCES

FAIBLESSES

Saines habitudes de vie

- › Initiatives pour les saines habitudes alimentaires (jardin dans les cours d'école)

- › Promotion insuffisante des saines habitudes de vie dans les écoles
- › Enjeux de sécurité alimentaire
- › Déficience du soutien aux pratiques citoyennes écoresponsables

Mixité sociale et abordabilité résidentielle

- › Diversité de logements, avec gamme de typologie accrue au cours des dernières années
- › Espace disponible pour accueillir de nouveaux développements dans le Plan d'urbanisme

- › Manque de logements de moyenne gamme
- › Faible adéquation entre les projets résidentiels et les services offerts (parcs, commerces, services, infrastructures)



ATOUPS ET DÉFIS DU TERRITOIRE

Vitalité économique durable



VITALITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE	FORCES	FAIBLESSES
Création d'emplois locaux et rétention de la main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> › Parc industriel attractif, avec des terrains disponibles › Accessibilité par les grands axes routiers et la voie ferrée › Offre d'emploi aux environs › Rayonnement du pôle d'emploi du Centre de services scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> › Manque de main-d'œuvre › Manque de locaux pour installer des incubateurs d'entreprises › Faible mise en valeur du potentiel du parc industriel › Peu de créneaux novateurs › Services, logement et Internet limités : freins à l'implantation de nouvelles entreprises et de ménages (télétravail)
Diversité économique	<ul style="list-style-type: none"> › Espaces disponibles pour start-up › Commerces de destination › Locaux commerciaux moins dispendieux que dans les grands centres urbains › Plusieurs projets commerciaux en cours sur le territoire › Services d'accompagnement pour les entreprises au niveau régional (SADC, SDLR) 	<ul style="list-style-type: none"> › Faible diversité de l'offre commerciale : vêtements, commerces de proximité › Pas assez de services de santé › Rue Principale encore fragile malgré la revitalisation : locaux vacants › Faible promotion des entreprises › Accompagnement des entreprises encore insuffisant

VITALITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE

FORCES

FAIBLESSES

Consommation et production responsables

- › Producteurs de proximité nombreux, avec des produits diversifiés
- › Citoyens conscients et souhaitant s'impliquer davantage

- › Peu d'initiatives en lien avec l'économie circulaire : récupération eau de pluie, réparation, échange, compostage, achat local, etc.
- › Pas de positionnement pour attirer l'économie verte : panneaux solaires, bornes électriques, industrie agro-alimentaire, biogaz issu du secteur avicole
- › Faible synergie des entreprises

Agriculture éco-responsable

- › Activités agricoles dynamiques
- › Potentiel agrotouristique
- › Agriculteurs impliqués dans les projets de valorisation des résidus
- › Sensibilisation à la cohabitation des activités agricoles, commerciales, industrielles et résidentielle
- › Promotion de l'agriculture

- › Vivre-ensemble difficile entre résidents et fermes
- › Faible soutien à la relève agricole et à l'agriculture biologique
- › Protection limitée des milieux naturels (berges) en milieu rural
- › Enjeux de protection de l'eau (rejets dans la Bayonne)

Innovation

- › Développement du réseau Internet haute vitesse

- › Accès WiFi limité
- › Pas de vision régionale autour de l'économie verte



ATOUPS ET DÉFIS DU TERRITOIRE

Protection de l'environnement

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	FORCES	FAIBLESSES
Mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> › Implantation de bornes électriques › Réseau actif et sécurisation (pistes cyclables, traverses piétonnes) › Présence d'un stationnement incitatif pour le covoiturage et à proximité de l'arrêt de bus de la ligne de Joliette › Réalisation d'un plan de transport 	<ul style="list-style-type: none"> › Peu d'initiatives de covoiturage › Offre insuffisante en transport en commun › Desserte insuffisante par le taxibus › Réseau actif local et régional à développer et améliorer (sécurisation des bandes cyclables, traverses piétonnes de la 131) › Desserte électrique à améliorer
Préservation des paysages et des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> › Présence de deux rivières sur le territoire › Implication des citoyens pour les corvées de nettoyage › Mise en valeur des activités de loisirs sur les rivières (parc Domaine-Crevier en 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> › Gestion et protection des milieux humides et des boisés déficiente › Faible accessibilité et mise en valeur des rivières et des paysages (routes panoramiques) › Soutien limité aux projets d'aménagement visant l'augmentation de la biodiversité (fleurs pour pollinisateurs) ou la sensibilisation du public (aménagements comestibles)



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

FORCES

FAIBLESSES

Lutte aux îlots de chaleur

- › Engouement citoyen pour la journée de l'arbre

- › Protection de la canopée et des arbres matures
- › Conservation des espaces verts et corridors écologiques
- › Mesures de mitigation (toits pâles) déficientes et pas de programme de soutien aux citoyens
- › Déficit actuel de réglementation relative à l'utilisation de matériaux écoénergétiques et durables
- › Déficit de gestion des eaux pluviales

Saine gestion de l'eau, de l'énergie et des matières résiduelles

- › Mise en œuvre de la Stratégie de l'eau potable
- › Promotion de la collecte à trois voies

- › Manque d'information et de sensibilisation sur la qualité et la quantité des réserves en eau
- › Diversification des types de collecte des matières résiduelles
- › Communication sur l'écocentre et sensibilisation à la gestion des matières résiduelles



PRINCIPAUX ENJEUX

- ▶ **Capacité limitée à rassembler, engager et inclure les membres de la communauté**, que ce soit par l'aménagement du cadre bâti, l'offre résidentielle, la vitalité associative et culturelle
- ▶ **Déficit de positionnement dans des créneaux innovants (économie verte)**, avec peu de leviers d'attraction et de rétention des entreprises, des ménages (télétravail) et des talents
- ▶ **Gamme limitée d'outils et d'initiatives de protection et de valorisation des ressources et des milieux naturels**, et de sensibilisation à leur fragilité, que ce soit en zone rurale ou urbaine
- ▶ **Déficit d'alternatives viables et attirantes en matière de mobilité durable**



PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

Le plan d'action en matière de développement durable constitue la feuille de route que se donne la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour atteindre la vision qu'elle s'est donnée pour les années à venir et répondre aux enjeux qui ont été identifiés.

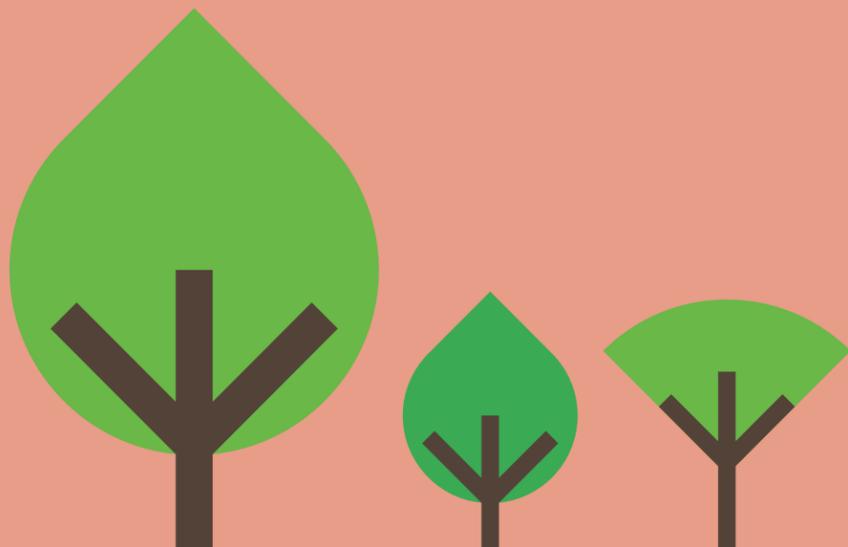


Pour ce faire, le plan d'action reprend les trois orientations stratégiques définies pour assurer le développement de Saint-Félix-de-Valois au cours des prochaines années.

Pour chacune des orientations stratégiques, plusieurs objectifs sont définis et assortis d'actions à mettre en place, en fonction d'un échéancier à :

- ▲ court (1 à 3 ans)
- ▲ moyen (3 à 5 ans)
- ▲ long terme (5 ans et plus)

Ce phasage permet ainsi d'identifier le niveau de priorité de chaque action présentée.



ORIENTATION 1

ACCROÎTRE LA SOLIDARITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ

RAPPEL DU CONTENU DE L'ORIENTATION 1

- ▲ Assurer le bien-être de tous les citoyens
- ▲ Réduire les écarts socio-économiques
- ▲ Limiter la pression sur le territoire
- ▲ Améliorer l'engagement des citoyens dans la vie collective
- ▲ Accroître la qualité du cadre de vie, l'offre de loisirs, sportive et culturelle
- ▲ Favoriser les saines habitudes de vie
- ▲ Soutenir la mixité sociale et l'abordabilité résidentielle

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ▲ 1.1. Engagement des citoyens dans la vie collective
- ▲ 1.2. Améliorer la qualité du cadre de vie
- ▲ 1.3. Saines habitudes de vie
- ▲ 1.4. Mixité sociale et abordabilité résidentielle



PISTES D'ACTION	ÉCHÉANCIER			
	COURT	MOYEN	LONG	CONTINU
OBJECTIF 1.1. ENGAGEMENT DES CITOYENS DANS LA VIE COLLECTIVE				
1. Valorisation du milieu associatif et du bénévolat				
> Poursuivre la promotion de l'engagement des bénévoles	▲			▲
> Consolider le bénévolat dans les écoles primaires et secondaires (Programme ouverture sur le monde (POM) à consolider)				▲
2. Valorisation de l'appartenance et de l'identité				
> Créer un lieu de rassemblement ouvert aux citoyens		▲		
> Faire la promotion du patrimoine avicole, culturel et historique		▲		
> Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants				▲
OBJECTIF 1.2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE				
3. Offre de loisirs, sportive et culturelle				
> Promouvoir les services municipaux auprès des citoyens, des organismes et des écoles				▲
> Organiser des animations ouvertes au public dans les parcs et infrastructures municipales				▲
> Améliorer l'entretien des parcs	▲			
> Supprimer les frais de retard à la bibliothèque	▲			
4. Aménagement du domaine public				
> Développer/soutenir des projets d'agriculture urbaine communautaire (potagers, jardins)				
> Bonifier l'aménagement paysager dans le domaine public (aménagements comestibles)		▲		
> Bonifier les aménagements sécuritaires pour la mobilité active (traverses piétonnes)		▲		
> Améliorer l'expérience des usagers dans les lieux publics	▲	▲		

PISTES D'ACTION	ÉCHÉANCIER			
	COURT	MOYEN	LONG	CONTINU
OBJECTIF 1.3. SAINES HABITUDES DE VIE				
5. Activité physique dans les aménagements				
> Bonifier le mobilier et les aménagements urbains propices au jeu		▲		
> Augmenter le nombre de parcours actifs à vélo et à pied (piste multifonctionnelle, parc d'hébertisme)		▲		
6. Soutien à la communauté et encouragement à l'écocitoyenneté				
> Offrir de nouvelles subventions citoyennes visant les pratiques écoresponsables (ex : subvention aux couches lavables)	▲			
> Mettre en place un programme de prêt de matériel	▲			
> Réviser le programme de soutien à la communauté pour mieux répondre à ses besoins				▲
OBJECTIF 1.4. MIXITÉ SOCIALE / ABORDABILITÉ RÉSIDENIELLE				
7. Développement résidentiel viable				
> Renforcer les critères d'évaluation des projets urbanistiques	▲	▲		
> Sensibiliser les promoteurs à l'importance des typologies résidentielles variées				▲
> Mettre en place des mesures de contrôle relatives à l'inclusion de typologies résidentielles variées dans les projets	▲	▲		
> Accompagner les promoteurs du logement social et abordable dans leurs demandes de subvention auprès des différents paliers gouvernementaux (OMH, coopératives)				▲
> Implanter un projet de logement abordable	▲			
> Favoriser l'implantation de logements bigénérationnels (unités d'habitation accessoire)	▲			
> Inclure aux règlements d'urbanisme des mesures visant l'inclusion de logement abordable		▲	▲	
> Inclure aux règlements d'urbanisme des mesures de densification douce		▲		
> Inclure aux règlements d'urbanisme des mesures densification moyenne			▲	
> Réfléchir à des mesures d'écofiscalité pour soutenir la densification (ex: redevance au développement)		▲		
8. Des développements intégrés aux milieux de vie existants				
> Effectuer une évaluation actualisée du potentiel de développement des terrains vacants intra-urbains dans le cadre du Plan d'urbanisme	▲			
> Planifier les nouveaux développements résidentiels afin de rentabiliser les infrastructures publiques existantes	▲			

ORIENTATION 2

INSTAURER LES CONDITIONS D'UNE VITALITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE

RAPPEL DU CONTENU DE L'ORIENTATION 2

- ▲ Assurer la vigueur des activités économiques
- ▲ Garantir la capacité du territoire à assurer le maintien des activités économiques à long terme
- ▲ Créer des emplois locaux
- ▲ Favoriser la rétention de la main-d'œuvre, la diversité économique, la consommation et la production responsables, l'agriculture durable et l'innovation

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ▲ 2.1. Emploi local et rétention de la main-d'œuvre
- ▲ 2.2. Diversité économique
- ▲ 2.3. Consommation et production responsables
- ▲ 2.4. Innovation



PISTES D'ACTION	ÉCHÉANCIER			
	COURT	MOYEN	LONG	CONTINU
OBJECTIF 2.1. EMPLOI LOCAL ET RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE				
1. Soutien aux entreprises créatrices de valeur ajoutée et d'emplois de qualité				
> Mener une étude d'opportunité sur les conditions d'implantation d'entreprises en économie verte		▲		
> Renforcer les services d'accompagnement pour l'accueil et le démarrage des entreprises (mentorat, jumelage, etc.)	▲			
> Donner un mandat à un agent de développement économique	▲			▲
> Faire la promotion du parc industriel et de son potentiel d'accueil d'entreprises à toutes les étapes de leur développement		▲		
OBJECTIF 2.2. DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE				
2. Diversification et l'augmentation de l'offre commerciale de proximité				
> Valoriser les commerces de proximité				▲
> Faciliter la vente de produits locaux sur le territoire	▲			
> Mettre en place un plan de revitalisation de la rue Principale		▲		
> Déterminer la vocation du bas du village	▲			
3. Attractivité pour les ménages et entreprises				
> Poursuivre la mise en place d'un plan de communication pour faire connaître Saint-Félix-de-Valois comme milieu de vie attrayant	▲			▲
> Implanter un espace de travail partagé répondant aux besoins des travailleurs autonomes en télétravail		▲		
OBJECTIF 2.3. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLE				
4. Agriculture durable				
> Poursuivre les partenariats existants avec le milieu agricole autour de l'amélioration des pratiques agricoles durables				▲
> Relayer les informations relatives aux demandes de subvention et de programmes d'accompagnement en lien avec les pratiques agroenvironnementales (Prime-vert, programme services-conseils)				▲
> Développer des initiatives partenariales pour favoriser la collecte des contenants et sacs agricoles ainsi que des matières résiduelles fertilisantes		▲		
> Soutenir les démarches d'accompagnement à la relève agricole (Appui à la relève) et échanger avec le niveau provincial autour des options additionnelles		▲		▲



PISTES D'ACTION	ÉCHÉANCIER			
	COURT	MOYEN	LONG	CONTINU
OBJECTIF 2.4. INNOVATION				
5. Diminution de la fracture numérique				
> Offrir de la formation sur le développement du numérique				▲
> Augmenter le nombre d'installations municipales équipées en WiFi (parcs, bâtiments publics)	▲			
> Faire connaître l'offre d'accès gratuit à des postes informatiques connectés à Internet et à des ressources numériques dans la municipalité	▲			▲
6. Vision et innovation en économie verte et agro-technologies				
> Mettre sur pied un réseau de partage de connaissance et de savoirs avec des établissements d'enseignement supérieur de la région		▲		

ORIENTATION 3

FAVORISER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPEL DU CONTENU DE L'ORIENTATION 3

- ▲ Agir dans le but de préserver et valoriser, voire restaurer des milieux naturels marqués par leur forte biodiversité et leur rôle d'habitat pour diverses espèces
- ▲ Améliorer la mobilité durable en vue de la carboneutralité
- ▲ Préserver les paysages et les ressources naturelles
- ▲ Lutter contre les îlots de chaleur
- ▲ Favoriser la saine gestion des matières résiduelles, de l'énergie et de l'eau

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ▲ 3.1. Mobilité durable
- ▲ 3.2. Préservation des paysages et des ressources naturelles
- ▲ 3.3. Saine gestion de l'eau, de l'énergie et des matières résiduelles



PISTES D'ACTION	ÉCHÉANCIER			
	COURT	MOYEN	LONG	CONTINU
OBJECTIF 3.1. MOBILITÉ DURABLE				
1. Transport				
> Promouvoir le stationnement incitatif comme pôle intermodal (covoiturage, transport en commun)				▲
> Promouvoir une plate-forme de partage d'information pour le covoiturage et le partage d'autos (Embarque Lanaudière !)				▲
> Bonifier les infrastructures d'électrification existantes (bornes de recharge)	▲	▲		
> Privilégier l'achat de véhicules électriques pour le remplacement des véhicules municipaux	▲			▲
2. Mobilité active				
> Promouvoir et faciliter la mobilité active		▲	▲	
> Développer le réseau cyclable et piéton visant à supporter les déplacements récréatifs et utilitaires				▲
OBJECTIF 3.2. PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DES RESSOURCES NATURELLES				
3. Surveillance et protection de l'environnement				
> Faire l'embauche d'un conseiller ou inspecteur en environnement	▲			
> Mettre en place une brigade verte	▲			
4. Milieux naturels				
> Adopter une politique de l'arbre	▲			
> Développer des parcours valorisant les paysages féliciens	▲			▲
> Valoriser l'accès de plein-air à la rivière L'Assomption	▲			
> Utiliser l'inventaire du PRMHH pour planifier le développement et limiter les pressions sur les milieux humides				▲
> Augmenter la fréquence du contrôle des bandes riveraines				▲
> Sensibiliser à la protection des bandes riveraines				▲
> Faire la promotion de pratiques écoresponsables pour éviter la diminution des boisés	▲			
> Adopter et mettre en place un programme de plantation de végétaux sur les bandes riveraines	▲			▲
> Mettre en place de nouvelles réglementations dans le plan d'urbanisme visant à mieux protéger les milieux naturels en terrain privé				▲
> Promouvoir auprès des promoteurs les enjeux et gains liés à la biodiversité (guide des bonnes pratiques, boîte à outils, etc.)	▲			▲
> Offrir des formations citoyennes sur des thèmes environnementaux à fort impact sur l'écosystème		▲		

PISTES D'ACTION	ÉCHÉANCIER			
	COURT	MOYEN	LONG	CONTINU
5. Lutte aux îlots de chaleur				
> Protéger les infrastructures naturelles et inciter à l'augmentation de leur nombre	▲			
> Favoriser l'infiltration dans le sol des eaux pluviales en milieu urbain	▲			▲
> Mettre en place un programme incitatif à la plantation d'arbres (zones résidentielles, commerciales et industrielles)	▲			
> Réviser les outils d'urbanisme pour s'assurer que les projets privés incluent un pourcentage d'aires vertes, de canopée et d'espaces végétalisés	▲			▲
> Développer un programme de trames vertes et bleues en concertation avec la MRC				▲
OBJECTIF 3.3. Saine gestion de l'eau, de l'énergie et des matières résiduelles				
6. Amélioration des pratiques d'économie circulaire				
> Accroître les efforts de récupération et de compostage effectués par les citoyens de Saint-Félix-de-Valois et les institutions, commerces et industries de Saint-Félix-de-Valois		▲		▲
> Faire la promotion et soutenir la gestion des résidus de construction, reconstruction, démolition (CRD)		▲		
> Explorer les options de revalorisation des résidus industriels et agricoles ainsi que les synergies potentielles des entreprises (matériaux, de main-d'œuvre, etc.)			▲	
> Faire la promotion des différents programmes de récupération offerts sur le territoire (écocentre, RDD, médicaments, textiles (MRC), vieux appareils électroniques, etc.)	▲			▲
> Introduire la collecte à trois voies dans les événements organisés sur le territoire de la municipalité		▲		
> Faire la promotion de l'écocentre				▲
> Mettre à la disposition des citoyens un camion pour amener leurs objets à l'écocentre	▲			
> Revoir la réglementation de l'écocentre pour encadrer de façon optimale le recyclage des matériaux et répondre aux besoins des citoyens	▲			
> Analyser l'intégration d'une tarification incitative pour les matières résiduelles		▲		
7. Soutien à la construction responsable et durable				
> Faire la promotion et soutenir l'utilisation de matériaux durables, économiques et écoénergétiques dans les nouvelles constructions	▲			▲
8. Ressource en eau				
> Mettre en place une campagne de sensibilisation et de prévention auprès des résidents, des commerces, des institutions, des industries et des agriculteurs	▲			▲
> Élaborer des indicateurs de suivi de la capacité et de la qualité de la ressource en eau		▲		
> Réaliser l'inventaire des fosses septiques et assurer leur conformité à la réglementation pour s'assurer de limiter la contamination par les rejets dans l'environnement	▲			
> Prévoir un plan d'action visant à réduire le traitement des eaux pluviales résidentiel par la station d'épuration des eaux usées		▲		

BC2

